

## Les finances de l'Association Mieux Prescrire : bilan de l'exercice 2014-2015

L'Association Mieux Prescrire (AMP), qui édite les productions Prescrire, est une association à but non lucratif, au sens de la loi française de 1901 (a).

Association à activité économique, l'AMP est soumise aux règles fiscales, sociales et comptables applicables aux entreprises basées en France. Elle est assujettie à l'impôt sur les sociétés, au droit du travail, etc. Ses comptes sont certifiés par un Commissaire aux comptes indépendant.

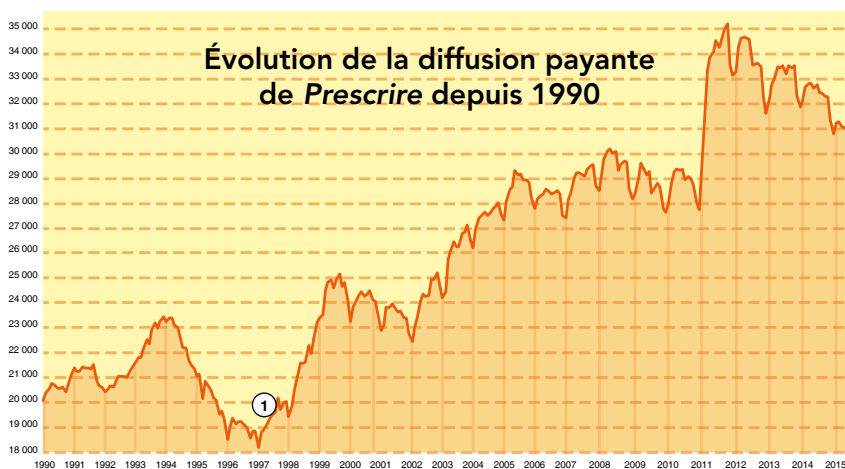
En toute transparence, l'AMP publie ses comptes chaque année dans le numéro de mars de la revue *Prescrire*, ainsi qu'en accès libre sur son site internet ([www.prescrire.org](http://www.prescrire.org)).

**Baisse du nombre d'abonnés.**  
Durant l'exercice 2014-2015, le nombre d'abonnés à la revue *Prescrire* a diminué d'environ 2 000, avec 30 361 abonnés à la fin du mois d'août 2015. Le nombre d'abonnés reste supérieur à celui de fin 2010, période à laquelle est apparu dans les médias grand public le désastre du Mediator<sup>o</sup>. Le nombre d'abonnés à *Prescrire* avait fortement augmenté début 2011 (voir graphique ci-dessous).

Lors de l'exercice 2014-2015, le recrutement des nouveaux abonnés a été difficile, dans un contexte de crise persistante de la presse écrite en général, y compris de la presse de formation professionnelle médico-

pharmaceutique. Comme lors des exercices précédents, la fidélité a été très élevée, d'environ 85 %.

Les difficultés de recrutement s'expliquent aussi par : un environnement économique général dégradé, une mauvaise visibilité pour les soignants sur l'évolution du système de santé en France et sur le "développement professionnel continu" (DPC), des modifications profondes des modes d'information, de formation et de documentation, liées aux évolutions numériques. Cela incite *Prescrire* à réagir et à s'adapter, avec de nouvelles productions et de nouveaux outils, déjà disponibles pour certains, en cours de développement pour d'autres.



1- Cette diminution du nombre d'abonnés fait suite à l'arrêt de la promotion postale pendant 18 mois.

### Répartition professionnelle des abonnés à *Prescrire*

PROFESSION	n° 371 septembre 2014		n° 383 septembre 2015	
	nombre	%	nombre	%
Médecins généralistes	16 118	49,8	15 682	51,6
Médecins spécialistes	1 708	5,3	1 528	5,0
Pharmaciens	6 235	19,2	5 782	19,0
Étudiants en médecine	4 844	15,0	4 581	15,1
Étudiants en pharmacie	499	1,5	321	1,1
Firmes pharmaceutiques	79	0,2	139	0,5
Divers (1)	2 929	9,0	2 328	7,7
<b>Total de la diffusion payante du numéro</b>	<b>32 412</b>	<b>100</b>	<b>30 361</b>	<b>100</b>

1- Professions non précisées ; administrations diverses ; praticiens-conseils Sécurité sociale ; autres professions de santé ; etc.

**Moins de participants à certaines formations.** Depuis de nombreuses années, *Prescrire* propose des programmes de formation qui ont comme objectif une meilleure mémorisation des données utiles pour améliorer la qualité des soins. Il s'agit du *Test de Lecture mensuel* et des *Thématiques Prescrire* (lire aussi page 227), auxquels s'est ajouté, en 2011, *Formation Prescrire Infirmière*.

*Prescrire* propose aussi depuis 2013 *Question de Pratiques*, et depuis 2014 *Médicaments en Questions*, deux programmes d'amélioration des pratiques professionnelles qui répondent, en France, aux exigences du DPC à la fois des médecins, des pharmaciens et des infirmiers. Les patients ont intérêt à ce que les soignants travaillent ensemble en s'appuyant sur des données communes de qualité.

L'exercice 2014-2015 a vu une légère diminution du nombre de participants à la plupart des programmes de formation et d'amélioration des pratiques professionnelles. Des évolutions de ces programmes ont eu lieu récemment (par exemple pour les

## AMP : exercice 2014-2015 (du 1<sup>er</sup> sept 2014 au 31 août 2015)

### Prévision initiale de répartition des produits et des charges

**Produits (HT) : 10 341 K€**

**Charges (HT) : 10 781 K€**

Thématiques Prescrire) ou sont en cours de développement afin de mieux répondre aux attentes des abonnés.

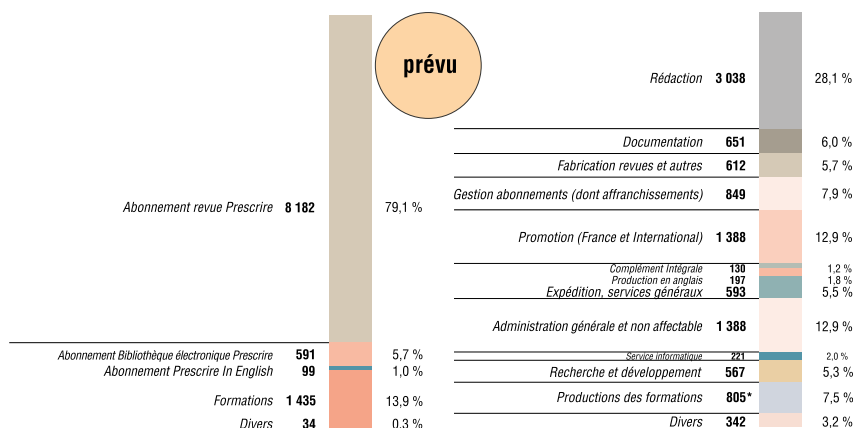
Le nombre d'inscrits au *Test de Lecture mensuel* a quant à lui augmenté de 4 542 à 4 699, dont 400 inscrits à *Médicaments en Questions*, nouveau programme centré sur la bonne utilisation des médicaments et qui inclut le *Test de Lecture mensuel*.

**Des projets pour continuer à améliorer les soins.** Le développement de nouvelles productions et de nouveaux outils à destination des soignants est une nécessité pour que l'AMP continue à « *Cœuvrer, en toute indépendance, pour des soins de qualité, dans l'intérêt premier des patients* » (extrait de l'article 1 des statuts de l'association). *Prescrire* développe de nouvelles productions qui permettront aux abonnés d'utiliser les informations apportées par *Prescrire*, sur ordinateur ou d'autres supports, tablette ou smartphone, l'objectif étant d'avoir les données *Prescrire* exploitables au plus près des soins.

**En somme, une mobilisation toujours forte.** Durant l'exercice 2014-2015, l'équipe *Prescrire* s'est mobilisée pour renforcer son travail au service des soignants et des patients. Ce travail est possible grâce aux abonnés et aux participants aux programmes de formation et d'amélioration des pratiques professionnelles, seuls à financer le mouvement *Prescrire* : zéro publicité, zéro subvention. Bravo et merci aux abonnés et à l'équipe *Prescrire* pour la contribution de tous !

©Prescrire

.....  
a- Pour adhérer à l'Association Mieux Prescrire, il suffit d'être abonné depuis au moins 2 ans, de pouvoir signer la charte «Non merci...», et de payer une cotisation. La charte et les statuts de l'association sont en libre accès sur le site [www.prescrire.org](http://www.prescrire.org). Contact : AMP, 83 boulevard Voltaire, 75558 Paris, Cedex 11 - France. [amp@prescrire.org](mailto:amp@prescrire.org)



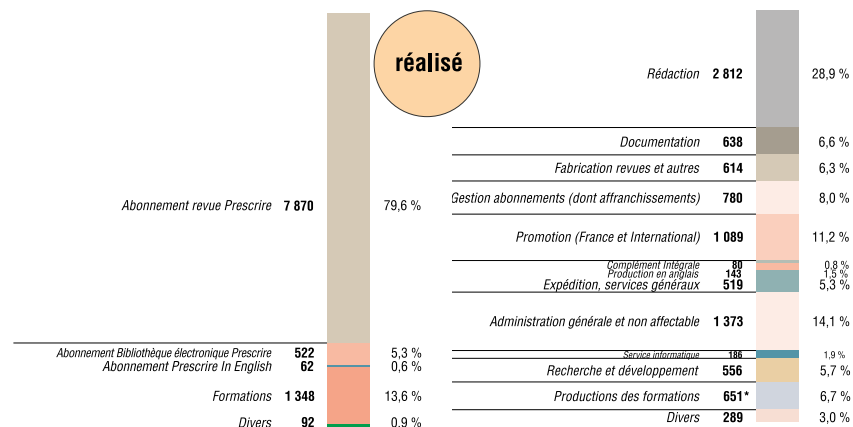
1 K€ = 1 000 €

\* Non comptabilisé ici l'apport scientifique et documentaire des textes support des formations.

### Répartition des produits et des charges réalisés pendant l'exercice 2014-2015

**Produits (HT) : 9 894 K€**

**Charges (HT) : 9 730 K€**



1 K€ = 1 000 €

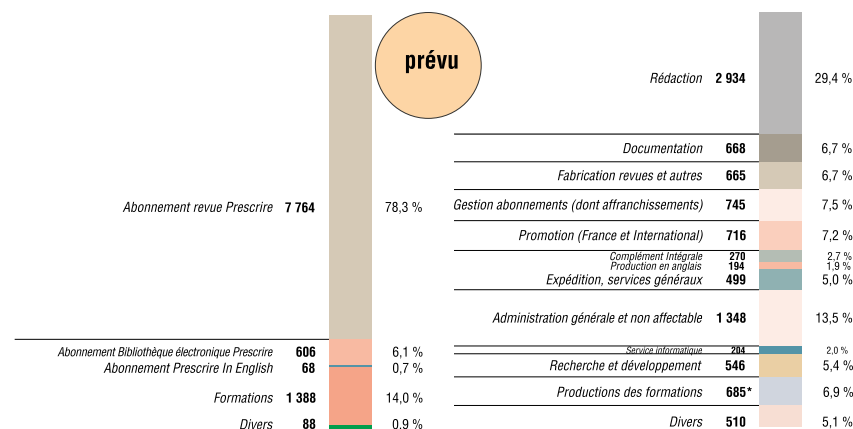
\* Non comptabilisé ici l'apport scientifique et documentaire des textes support des formations.

## AMP : exercice 2015-2016 (du 1<sup>er</sup> sept 2015 au 31 août 2016)

### Prévision initiale de répartition des produits et des charges

**Produits (HT) : 9 914 K€**

**Charges (HT) : 9 984 K€**



1 K€ = 1 000 €

\* Non comptabilisé ici l'apport scientifique et documentaire des textes support des formations.